

### ► Journée internationale des forêts, le 21 mars 2021

En 2012, l'Assemblée générale des Nations unies a proclamé le 21 mars journée internationale des forêts.

Cette journée est l'occasion de célébrer la forêt dans sa diversité et de faire prendre conscience de l'importance des différents types de forêts. Ce jour-là, les pays sont invités à engager des efforts aux niveaux local, national et international afin d'organiser des activités autour des forêts et des arbres, par exemple des campagnes de plantation d'arbres.

Le thème retenu pour 2021 est « La restauration des forêts : une voie vers la reprise et le bien-être ».

En France, la Journée internationale des forêts est une occasion de célébrer la forêt, l'arbre et le bois, et sensibiliser à la multifonctionnalité des forêts. Du 13 au 21 mars 2021, des centaines d'activités auront lieu partout en France métropolitaine et ultramarine pour emmener le grand public à la (re)découverte des arbres et des forêts, pour des moments conviviaux et éducatifs.

Collectivités, associations, établissements publics, professionnels de la filière forêt-bois, propriétaires forestiers ou particuliers, peuvent participer à la Journée internationale des forêts en organisant une ou plusieurs activités ou en participant à celles organisées près de chez eux.

La Forêt s'invite à l'École

Depuis 2016, la Journée internationale des forêts en France développe aussi un volet pédagogique à destination exclusivement des publics scolaire et périscolaire. Pendant toute leur année scolaire, des élèves de la maternelle au lycée peuvent participer au volet La Forêt s'invite à l'École, qui se décline alors en La Forêt s'invite au Collège ou La Forêt s'invite au Lycée.

Les écoles, établissements scolaires et d'accueil périscolaires conçoivent et organisent un parcours pédagogique, avec le soutien de l'équipe de la Journée internationale des forêts, expliquant les bases d'une gestion durable et de la multifonctionnalité des forêts à leurs élèves : fonctions écologiques, économiques et sociales.

Pour l'animation de leurs projets, ils peuvent bénéficier gratuitement, selon leurs besoins et dans la limite des stocks disponibles, de livrets pédagogiques, de plants d'arbres et d'une animation de forestiers d'une demi-journée.

Sources : sites internet : [www.journee-internationale-des-forets.fr](http://www.journee-internationale-des-forets.fr)

<http://www.fao.org/international-day-of-forests/fr/>

### ► Ateliers REGEFOR, du 21 au 23 juin 2021 à Villers-les-Nancy

Le 7<sup>e</sup> atelier REGEFOR aura lieu du 21 au 23 juin 2021, au domaine de l'Asnée à Villers-les-Nancy (Meurthe-et-Moselle).

Le thème retenu est : « Forêts en crise, relevons le défi ! ».

Les inscriptions sont ouvertes, l'inscription est gratuite mais obligatoire car le nombre de places est limité.

Le programme provisoire et le formulaire d'inscription sont disponibles sur le lien :

<https://journees.inrae.fr/regefor/>

Contact : [regefor@inrae.fr](mailto:regefor@inrae.fr)

### ► **Projet PIF - Plantations innovantes en forêts : innover pour installer des plantations qui répondent aux attentes sociales dans les forêts et peupleraies du Grand Est**

Un collectif de chercheurs, ingénieurs et techniciens issus de l'Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement (INRAE), d'AgroParisTech, du Centre national de la propriété forestière (CNPFF-IDF), de l'Institut technologique Forêt Cellulose Bois-construction Ameublement (FCBA), de l'interprofession de la filière forêt bois du Grand Est (Fibois Grand-Est), de l'Office national des forêts (ONF) et de l'université de Lorraine se sont alliés pour développer des méthodes de plantations innovantes afin de répondre aux attentes sociétales et environnementales exprimées par les opérateurs forestiers et le grand public.

PIF est un projet de recherche financé par la région Grand Est et l'Union européenne.

La plantation forestière : des enjeux forts dans la région Grand Est

La région Grand Est a un atout de premier plan : sa forêt. C'est l'un des moteurs de l'économie régionale. Au cours des dernières décennies, les enjeux et les défis liés à la plantation ont évolué en même temps que les attentes sociétales et la politique forestière publique. C'est dans ce contexte que le projet PIF a vu le jour, il a débuté en septembre 2019 pour une durée de trois ans et son enjeu est triple :

- faire mieux converger les attentes sociales et les pratiques de plantation ;
- évaluer la pénibilité des pratiques actuelles de plantation afin d'améliorer l'ergonomie des outils et des méthodes et ainsi réduire la pénibilité du travail pour les opérateurs ;
- évaluer les impacts environnementaux des pratiques de plantation afin d'améliorer la préservation des sols, le maintien de la biodiversité, et de réduire les intrants (herbicides) utilisés lors des plantations et de leur entretien notamment en peupleraies.

Pour retrouver l'actualité de PIF, consulter les sites internet des partenaires, leurs réseaux sociaux ainsi qu'un compte Twitter dédié au projet : [https://twitter.com/projet\\_pif](https://twitter.com/projet_pif)

Source : Communiqué de presse en date du 10 décembre 2020.

Contact : Malaurie Puyal (INRAE, [malaurie.puyal@inrae.fr](mailto:malaurie.puyal@inrae.fr))

### ► **Lu dans Forestopic**

#### • **Plan de relance : ouverture de l'appel à manifestation d'intérêt « Renouveau forestier »**

C'est l'un des volets forêt-bois du plan de relance. L'appel à projets pour le reboisement s'ouvre, avec un objectif de diversification des essences forestières et avec des seuils d'éligibilité en partie maintenus. Et est-ce que les plants répondront à l'urgence du plan ?

Le ministère de l'Agriculture lance, ce 3 décembre 2020, l'appel à manifestation d'intérêt (AMI) « Renouveau forestier », et insiste sur le caractère « ambitieux » et « inédit depuis plusieurs dizaines d'années » de l'opération, en réponse aux effets du changement climatique et des crises sanitaires qui touchent les forêts françaises. Le tout avec une volonté de simplifier les formulaires et, par ailleurs, le contexte de la crise Covid-19.

#### *Calendrier*

3 décembre 2020. Ouverture de l'AMI pour le reboisement.

7 janvier 2021. Date limite pour le dépôt des candidatures auprès des directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRAAF). Chaque porteur de projet déclare son intention sur « un niveau d'intervention pour les 2 années à venir », selon le ministère, en vue d'une contractualisation. Cette intention, exprimée en hectares notamment, n'est pas un engagement juridique, mais doit servir à donner de la visibilité, notamment aux pépiniéristes.

22 janvier 2021. Sélection des projets.

2024. Le paiement de l'aide au propriétaire forestier doit intervenir d'ici à la fin de l'exercice budgétaire 2024.

### *Taux d'aides à 60 % ou à 80 % et seuil de 3 000 euros*

Sont confirmés les taux d'aides :

- à 60 % pour les forêts vulnérables au changement climatique et pour les peuplements considérés comme pauvres et à convertir ou à transformer ;
- à 80 % pour les forêts déperissantes, du fait de la présence de scolytes ou autre crise sanitaire.

Le cabinet du ministre indique qu'un seul seuil d'éligibilité subsiste, soit le minimum de 3 000 euros pour chaque demande de subvention. Néanmoins, les seuils concernant les porteurs de projet, lesquels regroupent plusieurs demandes, se retrouvent dans l'AMI et ils restent inchangés par rapport aux mesures qui étaient envisagées, soit un million d'euros d'investissement ou 300 hectares. Il n'y a plus de surface minimale pour chaque propriétaire forestier.

Les propriétaires forestiers peuvent se porter candidats de manière individuelle ou en regroupant leurs demandes *via* des opérateurs (ONF, coopératives forestières, experts forestiers, gestionnaires forestiers, et aussi pépiniéristes, reboiseurs, entreprises de travaux forestiers et exploitants, sous réserve de faire intervenir un gestionnaire ou un expert forestier). Un paiement basé sur des montants forfaitaires à l'hectare est possible (dans le même esprit, un barème de reboisement a récemment vu le jour).

Entre forêts publiques et privées bénéficiaires, « il n'y a pas de localisation *a priori* », assure-t-on au ministère. Pour les forêts domaniales, une convention entre l'État et l'Office national des forêts (ONF) est au programme, un principe déjà pensé au vu des scolytes. Il n'y a pas non plus de « pré-fléchage géographique » entre les régions.

Le gouvernement entend s'inscrire, dans un premier temps, dans le régime plafonné d'aides *de minimis*, puis dans un régime d'aides d'État. Et de prendre exemple sur l'Allemagne comme gage de la compatibilité de ces taux avec la réglementation européenne.

### *Un critère de diversité des essences*

Les subventions au reboisement comprennent un critère de diversité des essences, en vue de fortifier les forêts. Ceci sans réponse unique, mais en tenant compte du contexte pédoclimatique local. Il s'agit, pour le gouvernement, de concilier la recherche de résilience des forêts et l'ambition de produire du bois pour la construction.

Pour chaque projet d'au moins 10 hectares, l'essence principale ne peut pas dépasser 80 % de la parcelle. Cela donne donc un ratio de 20 % de diversification. Un projet regroupant plusieurs petites parcelles, dont la surface cumulée atteint ou dépasse 10 hectares, doit respecter ce seuil, détaille le ministère. En dessous de 10 hectares, il ne s'applique pas. « De manière générale, le principe de diversification est rappelé », précise le cabinet du ministre.

Des interrogations émergent sur la mise en œuvre de ces mesures, notamment de la part de chercheurs.

### *De la visibilité en vue de la production des plants*

Les plants répondront-ils à l'urgence du plan ? Le gouvernement veut donner un coup d'électrochoc à l'économie. Le Premier ministre, Jean Castex, comme le ministre de l'Agriculture, Julien Denormandie, ont émis leur souhait d'aller vite. Aussi, le cabinet de ce dernier précise : « Un plant forestier semé demain sera disponible dans 2 ans. Dans une première phase, nous allons nous appuyer sur les plants déjà en cours de préparation, par exemple ceux actuellement exportés. Puis, prendront le relais les plants qui auront fait l'objet des efforts d'investissement des pépiniéristes. »

En revanche, le gouvernement a revu sa position concernant le plan scolytes. Il indique aujourd'hui que les 10 millions d'euros, prévus par ce programme de reboisement, ne viennent pas en sus du plan de relance. Autrement dit, cette enveloppe fait désormais partie des 150 millions d'euros de l'appel à projets « Renouveau forestier ».

Source : Chrystelle Carroy / Forestopic, information publiée le 3 décembre 2020.

## • Plan de relance pour le reboisement : quelles conditions de réussite ?

À l'occasion du lancement de la feuille de route sur le changement climatique et la forêt, le ministre Julien Denormandie a réuni des parties prenantes, à l'heure du plan pour le reboisement, avant un déplacement sur le thème de la forêt et du bois. *Forestopic* liste sept défis à relever.

Julien Denormandie s'est rendu, ce 22 décembre 2020 après-midi, en forêt domaniale de Lyons-la-Forêt (Normandie), puis dans la scierie Mommert, située non loin de cette hêtraie, que l'Office national des forêts (ONF) conduit vers une diversification des essences.

Le matin, le ministre français chargé de la forêt a lancé la feuille de route sur la forêt et le changement climatique, lors d'une webconférence. Le rendez-vous a aussi abordé le plan de relance. À noter, l'irruption de Sylvain Angerand, coordinateur de l'association Canopée, entré dans la réunion numérique en se faisant passer pour un membre de la presse.

La feuille de route s'ajoute aux ingrédients du plan de relance. Sa nouveauté ? Elle est double, selon l'expert forestier Philippe Gourmain : « La feuille de route réaffirme le principe de multifonctionnalité des forêts dans la durée, d'ici à 2050, en y ajoutant la fonction climatique. »

Avec le plan de relance, Julien Denormandie entend impulser « une gestion sylvicole résiliente et durable », tout en misant sur les usages du bois. Dans l'ensemble, les professionnels se montrent satisfaits. Avec moult défis à relever.

### 1. Plus de biodiversité face au climat

Face aux évolutions climatiques, la feuille de route induit des documents d'aménagement forestier et des itinéraires techniques à actualiser plus souvent, tous les 3 ou 5 ans, des décisions à prendre malgré des incertitudes accrues, des priorités axées sur la qualité des sols, source de nutriments pour la forêt, et sur la biodiversité. Celle-ci n'est pas assez présente dans le plan de relance, aux yeux de Philippe Gourmain.

Les critères de biodiversité de l'appel à manifestation d'intérêt (AMI) auraient été revus à la baisse avant sa publication, selon nos informations. Une version antérieure de l'AMI imposant un ratio de 70 % maximum pour l'essence majoritaire et à partir de 4 hectares, contre 80 % et 10 hectares dans sa version définitive.

À l'association des techniciens et gestionnaires forestiers indépendants (Anatef), Virginie Monatte estime que « le plan va autoriser à fabriquer des forêts bispécifiques et monospécifiques ».

Julien Denormandie justifie le taux de 80 % : « Il nous faut créer la dynamique, en ne présageant pas des réalités des territoires. Il y a une différence entre une régénération dans la forêt des Landes, dans la forêt de hêtre de Lyons-la-Forêt ou dans une forêt de résineux dans le Grand Est. Cela dépend aussi de ce que proposent les pépiniéristes. »

Le ministre a aussi choisi de « ne pas être directif sur le type d'essences de reboisement ».

À ce titre, la recherche a sa part à jouer et nombre d'acteurs l'ont souligné.

### 2. De la disponibilité des plants forestiers

Julien Denormandie annonce qu'il double les aides aux pépiniéristes, pour les porter à 4,5 millions d'euros. De plus, la modernisation des vergers à graines gérés par l'ONF reçoit un million d'euros. D'après Gilles Bauchery, président du syndicat des pépiniéristes forestiers, la quasi-totalité de ses entreprises membres disposent d'un plan de financement pour augmenter leur production. Il plaide pour les contrats de culture.

### 3. Des ressources humaines à organiser

Les opérateurs sont sur les rangs. Et pas seulement les coopératives. Ou l'ONF, malgré la vague de suppression d'emplois. Pour l'ONF, Julien Denormandie déclare : « Ma vision, c'est d'avoir moins d'administratifs et plus de métiers forestiers sur le terrain. Il n'y a pas de bon Office qui puisse,

sur la durée, assumer des dizaines de millions d'euros de déficit chaque année.»

Au vu des seuils de l'AMI, la Fédération nationale des entrepreneurs des territoires (FNEDT) encourage les entreprises sylvicoles à se regrouper, avec des experts ou des gestionnaires. Elle s'active pour la création de 1 500 à 1 700 emplois d'ouvriers sylvicoles, tandis que les 800 entreprises de travaux sylvicoles du pays regroupaient 2 000 salariés en 2019. En outre, les entreprises de reboisement doivent augmenter leur capacité de 30 %.

La Fédération nationale du bois (FNB) a créé le site Internet *aides-reboisement.fr*, où elle encourage les propriétaires forestiers à se tourner vers ses adhérents, prestataires.

#### 4. Des forêts à protéger des cervidés

La réduction des populations d'ongulés mangeurs d'arbres figure en tête des prérequis du reboisement. « Sinon, les 150 millions d'euros de votre plan de relance vont servir en partie à nourrir les cervidés », prévient Philippe Gourmain.

Willy Schraen, président de la Fédération nationale des chasseurs (FNC), signale : « Je confirme la volonté politique de la FNC qui va engager un dialogue franc et direct avec les forestiers. »

#### 5. Les forêts dans la société

Le plan de reboisement va-t-il crispier l'opinion ? Hervé Le Boulter, « pilote transversal » de la feuille de route, sonne l'alerte : « Si la société se braquait sur des sujets plus ou moins rationnels, comme les coupes rases ou l'introduction d'espèces exotiques, tout le système d'adaptation pourrait se bloquer. La communication ne suffit pas. Il faut faire du dialogue, en respectant la propriété privée. En forêt publique, il faut aller vers la coconstruction. »

La jeunesse, une piste d'avenir ? Les communes forestières, par exemple, ont initié un programme avec les écoles. Julien Denormandie indique qu'il va travailler avec Jean-Michel Blanquer, ministre de l'Éducation nationale, pour associer les écoles au renouvellement forestier.

Sylvain Angerand, de Canopée, considère que le plan de relance va induire « des coupes rases suivies de plantations, essentiellement en monoculture », contrairement aux vœux de la Convention citoyenne.

Julien Denormandie lui répond : « Sur les coupes rases, vous instaurez un débat binaire. C'est une facilité déconcertante à résumer le débat. »

Qu'en est-il à terme ? D'après un professionnel forestier, même si les plants viennent en terre en même temps au départ, il peut en sortir *in fine* autre chose que des coupes rases, par exemple lorsque les plants viennent enrichir la régénération naturelle ou lorsqu'une sylviculture régulière, où tous les arbres ont le même âge, évolue vers une forêt dite irrégulière. Celle-ci gagne du terrain dans les documents d'aménagement, d'après le Centre national de la propriété forestière (CNPF).

#### 6. Quels débouchés pour le bois

« La diversité de la forêt ne se maintiendra que par la diversité des usages du bois », relève Antoine d'Amécourt, président du CNPF.

Pour le nouveau président de la FNB, Jacques Ducerf, il s'agit de doubler, dans les 5 ans, l'offre en bois d'ingénierie (CLT, bois collés...) qui passerait de 1 à 2 millions de m<sup>3</sup>.

Julien Denormandie met en avant la nouvelle réglementation thermique du bâtiment RE2020, en ce qu'elle tient compte des spécificités du bois.

Les débouchés ne doivent pas se limiter à la construction, mais aussi intégrer bois d'industrie et bois énergie, souligne Bertrand Servois, président de l'union des coopératives forestières UCFF.

#### 7. Le long terme à préparer

La députée Anne-Laure Cattelot voit dans le plan de relance un « coup de *starter* » et rappelle qu'elle préconise notamment, dans son rapport, un budget d'une autre envergure, à « 300 millions d'euros par an pendant 30 ans, soit un arbre par Français chaque année ». Michel Druilhe, président de France Bois Forêt, ne dit pas autre chose : « Ce plan n'est qu'une première étape, nous ne

renouvellerons pas nos forêts en 2 ans. Nous devons renouveler 100 000 hectares tous les ans pendant 30 ans.»

Des pistes sont aussi à explorer pour financer la régénération des forêts, et pas seulement par les revenus du bois.

Par ailleurs, l'enveloppe des aides au transport du bois touché par les scolytes passe de 6 à 12 millions d'euros.

Source : Chrystelle Carroy / Forestopic, information publiée le 3 décembre 2020.

### ► Remise des Trophées Jean-Paul Lanly de l'Académie d'agriculture de France et des prix pour le concours La Canopée

Les trophées Jean-Paul Lanly et les prix pour le concours La Canopée ont été décernés au cours du même événement le 3 novembre 2020 par visioconférence.

#### • Trophées Jean-Paul Lanly de l'Académie d'agriculture de France pour l'année 2020

Depuis 2014, à l'initiative de Jean-Paul Lanly, membre de l'Académie d'agriculture de France, deux trophées ont été créés dans le cadre des prix et récompenses attribués par l'Académie. Ils visent à promouvoir la valorisation du bois français et sont décernés chaque année à deux entreprises nationales qui transforment du bois français, le font en quantité croissante et selon des procédés innovants.

Les deux entreprises lauréates pour 2020 sont :

– La jeune entreprise “Bois déroulés de Champagne”, implantée à Marigny-le-Châtel dans l'Aube, choisie pour son activité croissante de déroulage de bois de peuplier récolté dans un rayon de 150 kilomètres, les placages produits (séchés avec une chaudière biomasse) étant destinés à des entreprises de contreplaqués situées en France.

– La société “Dom’Innov”, à Sainte-Hélène-du-Lac non loin de Chambéry en Savoie, pour son concept constructif innovant breveté BLOKIWOOD©, à base de panneaux structurels de particules orientées (OSB) – ces particules provenant de bois d'éclaircie feuillu et résineux français – et la fabrication industrielle d'éléments porteurs préfabriqués correspondante.

Sources : Académie d'agriculture de France, textes de Jean-Paul Lanly et Michel Vernois (*Le Mensuel*, n° 59, décembre 2020). Site internet : [www.academie-agriculture.fr](http://www.academie-agriculture.fr)

#### • Concours La Canopée

Forinvest et l'École supérieure du bois ont mis en place, en 2020, le concours national de l'innovation La Canopée. Ce concours a pour but de sélectionner et de récompenser les solutions innovantes dans la filière forêt-bois. Des dizaines d'entreprises, start-up et acteurs du monde académique ont participé au concours. Treize ont été retenus pour la finale.

Trois grands prix ont été remis :

– Dans la catégorie idéation, le grand prix a été remis par le CODIFAB à « OTO, le fauteuil à étreindre », un fauteuil en bois thérapeutique, utile aux personnes autistes, développé par Alexia Audrain (Nantes). Le jury a salué la rencontre encore trop inédite entre le beau et le thérapeutique.

– Dans la catégorie Entreprise, la Fédération nationale du bois a remis le Grand Prix à Hybridal, un procédé innovant de plancher mixte bois-béton collé à hautes performances développé par Cruard Charpente et Construction Bois (implanté en Pays-de-la-Loire). Le jury a salué la mixité des matériaux, la traçabilité des approvisionnements, et l'implantation de l'entreprise sur le territoire.

– Pour les start-up, le Crédit Agricole a remis le prix à Ephemere Square, une solution d'aménagement d'espaces événementiels, de cloisons et de cabanes de jardins en bois designs,

modulables et éco-responsables, et salué un projet tourné vers ses clients, ayant su s'adapter aux problématiques du confinement.

Les lauréats ont reçu chacun la somme de 5 000 euros.

Source : Communiqué de presse de La Canopée en date du 4 novembre 2020.

Site internet : [www.concourslacanopee.fr](http://www.concourslacanopee.fr)

### ► Au sommaire de Forêt Entreprise

*Forêt Entreprise* a consacré ses dossiers à :

— « Sylvicultures et usages du Douglas » (n° 253, juillet-août 2020), dossier coordonné par Bruno Borde et Éric Sevrin ;

— « Des itinéraires sylvicoles diversifiés pour le Douglas » (n° 254, septembre-octobre 2020). Il s'agit de la présentation d'une brochure, réalisée par Philippe Riou-Nivert et le groupe des correspondants Douglas du CNPF. « Cette brochure présente un certain nombre d'itinéraires sylvicoles rencontrés sur le terrain avec le Douglas ».

— « Biodiversité forestière : la connaître, la préserver et l'intégrer dans la gestion forestière » (n° 255, novembre-décembre 2020), dossier coordonné par Thomas Brusten et Sylvain Pillon.

Les numéros sont disponibles au prix de 9,50 euros l'unité (+ 3 euros de frais d'envoi).

L'abonnement annuel 2020 (pour 6 numéros) pour la version papier est au prix de 50 euros pour la France et 63 euros pour l'étranger. L'abonnement en version numérique est au prix de 39 euros, avec l'application « Librairie des forestiers » ou l'application « Librairie forestière ».

Forêt Entreprise — CNPF - IDF — 47 rue de Chaillot — F-75116 PARIS. Tél. 01.47.20.68.15. Télécopie 01.47.23.49.20. Mél. [foretentreprise@cnpf.fr](mailto:foretentreprise@cnpf.fr), [idf-librairie@cnpf.fr](mailto:idf-librairie@cnpf.fr).

Site internet : <http://www.foretpriveefrancaise.com/foret-entreprise/>

### ► Au sommaire de Forêts de France

La revue *Forêts de France*, revue publiée sous l'égide de Forestiers privés de France, a consacré le dossier de :

— son numéro 636 (septembre 2020) à : « Nouvelles technologies : la forêt branchée »,

— son numéro 637 (octobre 2020) à : « Forêt et société : le nécessaire dialogue »,

— son numéro 638 (novembre 2020) à : « Nouvelle-Aquitaine : Une forte tradition sylvicole »

— son numéro 639 (décembre 2020) à : « Tempête, gel, neige : Prévenir et gérer les dégâts de l'hiver ».

L'abonnement (10 numéros par an) pour la France et l'Union européenne est disponible au prix de 60 euros, pour les autres pays au prix de 77 euros. Prix au numéro : 13 euros franco de port.

Forêts de France – Service des abonnements — Forestiers privés de France — 6 rue de la Trémoille — F-75008 PARIS. Tél. 01.47.20.36.32. Mél. [foretsdefrance@fransylva.fr](mailto:foretsdefrance@fransylva.fr). Site internet : [www.fransylva.fr](http://www.fransylva.fr)

### ► Au sommaire de Forêt méditerranéenne

Le numéro 2-2020 (juin 2020) de *Forêt méditerranéenne* est paru.

Au sommaire : l'indice de biodiversité potentiel en Algérie ; le pin pignon au Liban ; Régénération du pin d'Alep après incendie ; le « petit feu » il y a 150 ans ; la forêt marocaine ; l'obligation réelle environnementale ; arbres, abeilles et paysages ; hommage à Marcel Barbero.

Sont également publiées les cinq nouvelles des lauréats du concours de nouvelles « Une journée en forêt méditerranéenne ».

Ce numéro est disponible au prix de 12 euros. L'abonnement annuel pour 4 numéros est à 40 euros (tarif normal) et à 30 euros pour les adhérents.

Les articles parus jusqu'en 2016 peuvent être consultés en libre accès sur le site internet : [www.foret-mediterraneenne.org](http://www.foret-mediterraneenne.org) (rubrique "Notre bibliothèque").

Pour tout renseignement, commande et abonnement, s'adresser à : Forêt méditerranéenne — 14 rue Louis Astouin — F-13002 MARSEILLE. Tél. 04.91.56.06.91. Télécopie 09.81.38.25.46. Mél. [contact@foret-mediterraneenne.org](mailto:contact@foret-mediterraneenne.org).

### ► Bois et forêts des tropiques

Le numéro 345 (3<sup>e</sup> trimestre 2020) de *Bois et forêts des tropiques* est paru.

Les articles de la revue sont consultables gratuitement sur le site internet : <http://revues.cirad.fr/index.php/bft>.

La version papier (abonnement annuel de 4 numéros) est disponible au prix de : 240 euros TTC pour la France, 240 euros hors taxes pour les autres pays de l'Union européenne, 260 euros hors taxes pour les pays hors Union européenne.

Pour les abonnements et commandes de numéros, s'adresser à : Cirad — Bois et Forêts des Tropiques — Campus international de Baillarguet — TA C-DIR/B — F-34398 MONTPELLIER CEDEX 5. Tél. 04.67.59.37.81. Télécopie 04.67.59.37.55. Mél. [bft@cirad.fr](mailto:bft@cirad.fr)

### ► Au sommaire de *Silva Belgica*

*Silva Belgica*, revue de l'asbl Société royale forestière de Belgique, a publié son numéro 6/2020 (novembre/décembre 2020).

Parmi les articles, citons celui sur la « clôture du projet Interreg Forêt Pro Bois ». Ce projet a vu le jour dans le cadre du programme européen Interreg Va France-Wallonie, avec la collaboration de onze partenaires opérateurs répartis sur quatre régions frontalières : la région Hauts-de-France (Nord, Pas-de-Calais, Aisne, Somme et Oise), la région Grand Est (Ardennes et Marne), la Wallonie (provinces de Namur, Hainaut et Luxembourg), la Flandre (Flandre occidentale et orientale). L'article détaille les objectifs et les actions de ce projet.

Est jointe à ce numéro une brochure intitulée « Peuplier, environnement & climat. Une essence irremplaçable ». Cette brochure a été rédigée dans le cadre du projet Forêt Pro Bos et « s'adresse à toutes les personnes curieuses de mieux connaître le Peuplier ».

Cette brochure peut être obtenue en version papier (par mel : [fne&carah.be](mailto:fne&carah.be)) ou peut être téléchargée sur <https://www.foret-pro-bos.eu> (onglet publications).

*Silva Belgica* — SRFB asbl — Bd Bischoffsheimlaan 1-8 — bte 3 — B-1000 BRUXELLES (BELGIQUE). Tél. 32 (0)2.223.07.66. Mél [info@srfb-kbbm.be](mailto:info@srfb-kbbm.be). Site internet : [www.srfb.be](http://www.srfb.be)

### ► Forêt.Nature

Les numéros 156 (juillet-septembre 2020) et numéro 157 (octobre-décembre 2020) de la revue *Forêt.Nature* sont parus. Les sommaires sont consultables sur le site : [www.foretnature.be](http://www.foretnature.be)

Parmi les articles, citons dans le numéro 156 : Au (re)tour du lynx ; les apports de la futaie irrégulière sur les différentes fonctions de la forêt ; Une carte des principaux types de peuplements forestiers de Belgique et du Nord de la France ; Évaluation de l'intérêt d'une préparation mécanisée.

Résultats d'un essai de semis artificiel de pin sylvestre dans les Vosges.

Dans le numéro 157 : Un plan d'action wallon pour cohabiter avec le loup ; Comment réduire l'écorcement du cerf sur l'Épicéa, première essence de production en Wallonie ? Dans la rubrique Portofolio, sont publiées des photographies de dentelles sculptées sur bois par Julien Feller.

Le prix de l'abonnement annuel (4 numéros) pour l'Europe est à 66 euros. Le prix du numéro à l'unité est à 15 euros + frais de port.

Pour tout renseignement, contacter : Forêt.Nature — Rue de la Plaine 9 — B-6900 MARCHE-EN-FAMENNE (BELGIQUE). Tél. (32) 84.22.35.70.

Mél. [info@foretnature.be](mailto:info@foretnature.be). Site internet : [www.librairie.foretnature.be](http://www.librairie.foretnature.be)

## ► À l'IGN

### • Parution de la carte de Fontainebleau

Dans la série *Découverte de lieux d'exception*, l'IGN a publié une carte de la forêt de Fontainebleau, réalisée avec l'association Les Amis de la forêt de Fontainebleau. Les itinéraires (à pied, à cheval, à vélo), les sites d'escalades, les blocs rocheux, les arbres et édifices remarquables sont représentés. Les limites et les numéros des parcelles domaniales sont représentées sur la carte grâce aux informations fournies par l'Office national des forêts et permettent de se repérer à tout moment. Les espaces aménagés accessibles aux personnes à mobilité réduite sont également représentés.

La carte à l'échelle de 1/16 000 est disponible au prix de 9,95 euros TTC (référence carte : 82019) dans les points de vente habituels et sur la boutique en ligne de l'IGN : <http://ignrando.fr/boutique>

### • Données publiques (vecteur et ortho-images) de l'IGN en accès libre et gratuit

À compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021, toutes les données publiques (vecteur et ortho-images) de l'IGN seront libres et accessibles gratuitement.

Alors que l'ouverture de l'ensemble des données publiques demandée par le Gouvernement était prévue en 2022, l'IGN anticipe et annonce l'ouverture de ses données publiques à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021. Cet accès gratuit et libre pour tous, en téléchargement ou par flux, contribue au plan national de relance de l'économie.

L'ouverture des données IGN sous licence ouverte Etalab 2.0 signifie un accès et un usage gratuit pour tous. Pas de droits de reproduction, ni de diffusion à régler. Seules les données incluant des droits de tiers ou protégées par le droit d'auteur (cartes et SCANS) ne sont pas concernées par cette ouverture. Parmi les données importantes qui seront désormais ouvertes, citons la BD TOPO®, la BD ORTHO®, la BD forêt® et le RGE® Alti.

Pour toute question utilisateur, consulter : <https://geoservices.ign.fr/documentation/diffusion/contact.html>

Source : communiqué de presse de l'IGN en date du 11 décembre 2020.

### • IGN Magazine

Avec la parution de son numéro 100 (automne 2020), *IGN Magazine* fête ses 20 ans.

Dans la rubrique Forêts, un article est consacré aux « métiers : expertise humaine et intelligence artificielle ».

Les numéros peuvent être téléchargés gratuitement sur le site de l'IGN : [www.ign.fr](http://www.ign.fr)

Institut national de l'information géographique et forestière – 73 avenue de Paris – F-94165 SAINT-MANDÉ CEDEX. Tél. 01.43.98.80.00.

### ► La Hulotte

*La Hulotte* consacre son numéro 110 au Moineau domestique (40 pages, 97 dessins).

La revue est disponible uniquement sur abonnement, au prix de 33 euros (port compris) pour six numéros (environ deux numéros par an).

La Hulotte — 8 rue de l'Église — CS 70002 — F-08240 BOULT-AUX-BOIS. Tél. 03.24.30.01.30.  
Site internet : [www.lahulotte.fr](http://www.lahulotte.fr)

### ► Notice pour le praticien

L'Institut fédéral de recherches WSL a publié, dans la série « Notice pour le praticien », le numéro 66 (septembre 2020) : L'Ailante en Suisse : écologie et options de gestion.

Les notices peuvent être consultées sur [www.wsl.ch/notices](http://www.wsl.ch/notices).

Institut fédéral de recherches sur la forêt, la neige et le paysage - WSL — Zürcherstrasse 111 — CH-8903 BIRMENSdorf (SUISSE). Tél. (41) 44.739.22.16. Télécopie (41) 44.739.22.15.



Licence Creative Commons

Attribution + Pas de Modification + Pas d'Utilisation Commerciale (BY ND NC)